



VILLE DE MONT DE MARSAN	DECISION DU MAIRE N° 2023/04 - 0099
SERVICE EMETTEUR Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	OBJET : Achat de taureaux pour la temporada 2023 Nomenclature Acte : 1.1.3 – Marchés négociés

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment aux opérations de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

Expose :

La Ville de Mont de Marsan procède à l'achat de taureaux pour la temporada 2023. Compte tenu de la spécificité et des contraintes artistiques s'imposant aux organisateurs de spectacles taurins, les marchés de fournitures de taureaux ne peuvent être confiés qu'à des prestataires déterminés possédant le savoir faire nécessaire à l'élevage de taureaux de combat pour les spectacles taurins. La Ville de Mont de Marsan a donc décidé de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence telle que prévue à l'article R 2122-3 du code de la commande publique. Du fait de la difficulté d'estimer de façon totalement exacte le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire liés notamment aux aléas inhérents à un spectacle taurin, les marchés sont passés sous la forme d'accords cadres à bons de commande avec fixation d'un minimum en quantité conformément aux articles R 2162-1 à R 2162-14 du code de la commande publique.

Les élevages ont été retenus comme suit :

- **Ganaderia GARCIGRANDE** (37 Salamanca) pour un montant maximum de 54 000 € HT pour un lot de 6 taureaux et pour un prix unitaire de 9 000 € HT pour un taureau de réserve,
- **Ganaderia EL PILAR** (37 Tamames) pour un montant maximum de 47 000 € HT pour un lot de 6 taureaux et pour un prix unitaire de 7 750 € HT pour un taureau de réserve,
- **Ganaderia CEBADA GAGO** (11 Paterna de Rivera) pour un montant maximum de 42 000 € HT pour un lot de 6 taureaux et pour un prix unitaire de 7 000 € HT pour un taureau de réserve,
- **Ganaderia CUILLE** (30 Générac) pour un montant maximum de 13 500 € HT pour un lot de 6 taureaux et pour un prix unitaire de 2 250 € HT pour un taureau de réserve,
- **Ganaderia LA QUINTA** (14 Palma del Rio) pour un montant maximum de 80 000 € HT pour un lot de 6 taureaux et pour un prix unitaire de 13 250 € HT pour un taureau de réserve,



- Ganaderia **PEDRAZA DE YELTES** (37 Castraz de Yeltes) pour un montant maximum de 70 000 € HT pour un lot de 6 taureaux et pour un prix unitaire de 11 750 € HT pour un taureau de réserve.

Décide d'intervenir à la signature des marches suivants dans les conditions rappelées ci-dessus :

- avec la société FINCA GARCIGRANDE (37 Alaraz) pour le lot **GARCIGRANDE**
- avec la société FINCA PUERTO DE LA CALDERILLA (37 Tamames) pour le lot **EL PILAR**
- avec la société FINCA LA ZORERA (11 Medina Sidonia) pour le lot **CEBADA GAGO**
- avec la société PROPRIETE GRAND BADON (13 Salin de Giraud) pour le lot **CUILLE**
- avec la société FINCA FUEN LA HIGUERA (14 Palma del Rio) pour le lot **LA QUINTA**
- avec la société FINCA PEDRAZA DE YELTES (37 Castra de Yeltes) pour le lot **PEDRAZA DE YELTES**

Fait à Mont de Marsan, le **06 AVR. 2023**

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).